

Postulat pour le développement d'un réseau cyclable et piéton au nord de la ville de Nyon

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Ville a fait le choix d'inciter les Nyonnais à pratiquer la mobilité douce – piétons et vélo – et à utiliser les transports publics dans leur déplacement. L'objectif est à la fois d'offrir une alternative à la voiture, de trouver des solutions au parcage en ville et de lutter contre la pollution urbaine. Et, ce qui n'est pas plus mal, d'inviter les habitants à pédaler pour maintenir leur forme physique !

Plusieurs démarches ont déjà été entreprises dans ce sens : un réseau de vélos à la demande est proposé aux utilisateurs, parfois avec le concours des entreprises, une incitation financière à l'achat d'un vélo électrique est proposée, des parcs pour bicyclettes ont été aménagés.

En revanche, un véritable plan de mobilité urbaine a du mal à voir le jour, malgré la motion que nous avons déposée en mai 2013. De plus, plusieurs préavis récents de la Municipalité montrent que le « réflexe mobilité douce » ne coule pas encore dans les veines de l'exécutif : pas de piste cyclable à la descente à la Morâche, ni à la route de la Gravette. Et la réalisation du quartier de Petite Prairie indique là également pour l'instant un déficit de réflexion à ce sujet.

L'extension de la ville en direction du Nord rend encore plus urgent l'instauration de solutions de mobilité douce. Ainsi, nous demandons concrètement :

a) qu'un réseau cycliste soit étudié, puis réalisé à partir du quartier de la Petite Prairie, notamment:

- a) pour relier sans risque ce quartier et le supermarché de la Gravette ;
- b) pour pouvoir rejoindre la gare et le centre ville ; à cet effet, il nous paraît inconcevable qu'on attende la réalisation de la RDU pour aménager une *piste* cyclable le long de la Route blanche et l'avenue Alfred Cortot ;
- b) pour atteindre les collèges du Rocher et de Marens.

b) que des parcours piétons soient également aménagés, notamment en direction de la gare des Plantaz, de la gare et du centre-ville ;

c) que les cyclistes et les piétons soient pleinement pris en compte quand le projet de la RDU sera étudié.

Conclusion

En conclusion, les postulants demandent à la Municipalité :

- qu'un plan de mobilité douce soit étudié et réalisé le plus rapidement possible dans le nord de la ville, en complément du plan de mobilité que l'Office de la mobilité prépare pour l'ensemble de la cité ;
- que soient étudiés et réalisés le plus rapidement possible les aménagements cyclistes et piétons dans le cadre des travaux des plans de quartier de La Petite Prairie.

Au vu de ce qui précède, les postulants demandent, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, que ce postulat soit renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport.

Claude Farine
Aline Angeli
Bernhard Willi

17.02.2014